



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 4 août 2022

PERSISTANCE DE L'ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR L'OZONE. MAINTIEN DE L'ALERTE DE NIVEAU 1 POUR LA JOURNÉE DE VENDREDI 5 AOÛT.

Les conditions de vents faibles, de fort ensoleillement et de températures élevées sont propices à la formation d'ozone par photochimie à partir des polluants d'origine humaine. En Vaucluse, la **procédure préfectorale d'information-recommandation** a été activée **mercredi 3 août 2022**.

Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air par l'ozone, le préfet de la zone de défense Sud a activé hier, **jeudi 4 août, l'alerte de niveau 1** relative à la pollution de l'air par l'ozone. **Cette procédure est reconduite demain vendredi 5 août 2022**.


Dans ces conditions, le préfet de Vaucluse maintient les **mesures d'urgence** suivantes :

- **abaissement de 20 km/h des vitesses maximales** autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h ;
- mise en oeuvre des prescriptions particulières de niveau 1 prévues dans les autorisations d'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- raccordement électrique à quai des bateaux fluviaux en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués (dans la limite des installations disponibles) ;
- suspension de l'utilisation d'appareils de combustion de biomasse non performants ou groupes électrogènes ;
- report des travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture...) ;
- maîtrise de la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation) ;
- respect de l'interdiction des brûlages à l'air libre des déchets verts ;
- suspension de la pratique de l'écobuage et des opérations de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles ;
- report des épandages de fertilisants minéraux et organiques.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées. Un communiqué de presse spécifique sera alors diffusé.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

 @prefet84
www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84905 AVIGNON Cedex 09

La procédure d'alerte ainsi maintenue reste assortie des **recommandations sanitaires et de comportement** suivantes :

Pour protéger votre santé :

- réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur ;
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi.

Pour aider à améliorer la qualité de l'air :

- limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ;
- privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ;
- différez, si vous le pouvez, vos déplacements ;
- respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre ;
- reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.

Pour toute information complémentaire sur :

- l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>

- les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>